

Arrêté conjoint fixant la programmation pour la période 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Président du Conseil départemental de l'Orne,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie – Madame Christine GARDEL, à compter du 1er février 2017 ;

Vu l'arrêté du 4 février 2019 portant programmation conjointe des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne pour la période 2019-2023 ;

Vu la décision du 7 janvier 2020 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARRENTENT

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 4 février 2019 portant programmation conjointe des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne pour la période 2019-2023 est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie et le Président du Conseil départemental de l'Orne arrêtent la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne pour la période 2020-2024.

ARTICLE 3 : La programmation des CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne figure en annexe du présent arrêté. Elle comprend les établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap relevant de la compétence conjointe et/ou exclusive de l'ARS Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne.

ARTICLE 4 : La programmation des CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne figurant en annexe du présent arrêté est établie pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle peut être révisée chaque année.

ARTICLE 5 : Les CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département de l'Orne signés au cours de l'année N -1 entrent en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N, conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la plus tardive des dates de publication prévues à l'article 7. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie, le Directeur général des services du Département de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de l'Orne et du Conseil départemental de l'Orne.

Fait à Caen,

Le

20 MAI 2020

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

La Directrice Générale
Christine GARDEL

Le Président du Conseil départemental
de l'Orne,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

La Directrice générale adjointe
Directrice du Pôle solidarités

Helena POTTIEZ

ANNEXE 1

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R ¹
Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier 2020					
610002537	ESAT Les Ateliers de Beauregard	Beauregard			
610784431	ESAT Les Ateliers du Bocage	Flers			
610785487	ESAT Les Ateliers de la Pommeraie	Argentan			
610788655	ESAT Les Ateliers de la Frémondrière	L'Aigle			
610781247	ESAT Les Ateliers de Bellevue	Alençon			
610780249	IME L'Espoir	Argentan			
610780421	IME Les Peupliers	Flers			
610780439	IME La Passerelle	Alençon			
610786972	MAS La Source	L'Aigle	610785891	ADAPEI de L'Orne	P
610790578	SESSAD Départemental	Alençon			
610784522	MAS Le Ponant	Valframbert			
610007833	SAVS	Alençon			
610006496	FH Le Zéphir	Valframbert			
610006504	FH Les Bruyères	La Lande Patry			
610788663	FH L'Albatros	L'Aigle			
610787665	FH Le Cottage	Argentan			
610007981	FV Les Boutons d'Or	La Lande Patry			
610007999	FV Les Alizées	Valframbert			

¹ Premier CPOM (P) / Renouvellement CPOM (R)

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier 2021					
610002529	SAMSAH	Argentan	750719239	APF	P
610007221	SAVS	Argentan			
610787913	SMPP	Alençon			
610780280	ITEP Désiré Pilot	Flers			
610781239	IEM La Forêt	St André de Messei			
610004848	SAMSAH Départemental et ses antennes	Flers			
610005704	CAFS Ségur	L'Aigle			
610005712	CAFS Marie Crue	Flers	610787764	Fondation Normandie Générations	P
610005993	SESSAD	L'Aigle			
610006017	SESSAD	Flers			
610780256	IME Ségur	Aube			
610789711	IME Marie Crue	Flers			
610003964	CAMSP Polyvalent de L'Orne	Alençon			
610780959	ESAT du Pays d'Alençon (2 sites)	Sées			
610781346	ESAT	Rémalard en Perche			
610781460	ESAT	Domfront			
610006405	FAM	Argentan			
610007205	SESSAD	Alençon			
610780330	ITEP ChampThierry	St Maurice Lès Charencey			
610785677	MAS	La Ferté Macé			
610789521	MAS Godegrand	La Chapelle Près Sées	610000754	ANAIS	P
610787988	IME Godegrand	La Chapelle Près Sées			
610787053	FH Houssemaine	La Chapelle Près Sées			
610006264	FV	Sées			
610784456	FV	Perrou			
610784795	FH St Martin	Sées			
610784654	FH	Domfront			
610006389	SAVS Départemental de l'Orne	Cerise			

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier 2022					
610006033	SESSAD	Alençon			
610780322	IME La Garenne	St Germain du Corbeis	760025734	UGE CAM	R
610780348	ITEP La Rosace	Sées			
610006025	SESSAD du Perche	Mortagne au Perche			
610780298	IME du Perche	Mortagne au Perche	610000143	Association Foyer Notre Dame	P
610780405	IME Pigeon	St Hilaire Le Châtel			
610005951	MAS Les Passereaux	Alençon	610780025	Centre de psychothérapie de l'Orne	P

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier 2023					
Néant					

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier 2024					
610784092	ESAT Le Val	Mortagne au Perche			
610780314	IME Les Coteaux	Mortagne au Perche			
610005399	MAS Résidence La Colline	Mortagne au Perche	610787673	Association ASPEC	R
610789885	FAM Terres Noires-La Colline	Mortagne au Perche			
610784589	FH Le Val	Mortagne au Perche			
610003618	SAAAS - SAFEP	Alençon			
610780033	CAMSP La Providence	Alençon	610787087	Association La Providence	R
610780231	IES La Providence	Alençon			